

Paris, le 12 février 2024

Remaniement

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé se félicite de la nomination de Madame Olivia Grégoire en qualité de ministre déléguée en charge des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation. Au nom de toutes les entreprises qu'elle représente, et particulièrement en celui des chefs d'entreprise du commerce coopératif et associé, la FCA est ravie de poursuivre avec Madame la Ministre les nombreux travaux engagés pour le commerce.

Après une longue attente, la liste du nouveau Gouvernement au complet de Gabriel Attal a enfin été annoncée jeudi 8 février 2024.

Le maintien des principaux interlocuteurs du commerce, Bruno Le Maire et Olivia Grégoire, constitue une nouvelle positive dans la perspective de la reprise des nombreux chantiers en cours dont l'importance le dispute à l'urgence.

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé attend que le commerce, et particulièrement le commerce organisé en groupements d'indépendants, prenne pleinement sa part.

Olivier Urrutia, délégué général de la Fédération du Commerce Coopératif et Associé, déclare : « Dans un contexte rendu difficile par les effets des ruptures et des accélérations géopolitiques, et alors que les défis essentiels des transitions numérique et énergétique, de la formation et du recrutement, de la transmission d'entreprise, et de la simplification normative se dressent devant l'ensemble des acteurs du commerce, il était essentiel de garantir de la stabilité au secteur, et notamment de la continuité dans ce qui a déjà été entrepris depuis plus d'un an dans le cadre du Conseil National du Commerce aux côtés de Madame Olivia Grégoire et de ses équipes ».

Et poursuit : « Nous espérons toutefois que cette absence du mot "commerce" dans l'intitulé de Madame la Ministre, ne se traduira pas par un recul du secteur dans la liste des priorités du gouvernement de Monsieur Gabriel Attal. Acteur politique, économique, social et culturel essentiel, le commerce a plus que jamais besoin d'être au centre de l'action publique ».

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé rappelle, au-delà du symbole, l'importance de disposer d'un ministère consacré au commerce dans un contexte de profondes mutations qui exigent des politiques publiques adaptées et concertées avec le secteur et ses acteurs.

La FCA souhaite prendre pleinement sa part dans les défis de notre époque et dresse sa feuille de route :

- L'inscription des acteurs du commerce dans une transition écologique et économique de consensus et engagée,
- Le développement du modèle de groupement indépendant en réseau (et non plus en commerce isolé) dans les territoires au travers de la fiscalité, de l'urbanisme et des dispositifs de reprise/transmission,
- La promotion d'un commerce responsable à l'écoute des besoins du consommateur-client,
- La préservation de l'humain dans le développement de l'intelligence artificielle générative pour tous les acteurs et tous les métiers.

Dans une démarche de continuité, la FCA exprime sa volonté de s'inscrire pleinement dans les travaux de simplification en cours et de poursuivre son action auprès du Conseil National du Commerce, piloté et animé par Thierry Mandon, pour élaborer des solutions pragmatiques et pérennes, contribuant ainsi au renouveau du secteur commercial français.

Comme depuis 60 ans, la FCA travaillera de manière constructive aux côtés du gouvernement afin d'accompagner le commerce et ses acteurs dans les grands enjeux du secteur.

La carte d'identité du Commerce Coopératif et Associé 2023



Le Commerce Coopératif et Associé est le leader du commerce indépendant en France. Cette forme de commerce en réseau (points de vente, services, etc.) permet à des entrepreneurs indépendants de se regrouper et de mutualiser leurs moyens et leurs savoir-faire dans le but de mettre en place des actions et des outils communs. Propriétaires de leurs affaires ainsi que de leur réseau/enseigne, les chefs d'entreprise du Commerce Coopératif et Associé en sont les acteurs et les décideurs. En grande majorité, ces groupements sont organisés sous forme coopérative.

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) est l'instance représentative du Commerce Coopératif et Associé en France. Elle a pour mission de représenter, de développer et de promouvoir les groupements de commerçants, notamment auprès des pouvoirs publics. La FCA conseille ses adhérents, leur permet de développer des échanges d'expériences inter-groupements et accompagne également les réseaux/enseignes en création.

En savoir plus : <https://www.commerce-associe.fr/>

CONTACT PRESSE :

Olivier Urrutia // Délégué général // tél : 06 64 62 02 39// mail : ourrutia@fca-commerce-associe.fr